

La question suivante, figurant au Feuilleton, est convertie en ordre de dépôt de document, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis, en conséquence, au fonctionnaire compétent:

Par M. Coyle—1. A-t-on procédé à une enquête sur les moyens et la façon de prévenir l'érosion du littoral du lac Erié, à la suite du délabrement de la jetée est à Port-Bruce (Ontario)?

2. Sinon, le Gouvernement songe-t-il à prendre les mesures nécessaires à enrayer les effets de l'érosion et à en supprimer la cause?

M. Pearson propose,—*Résolu*,—Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada, à Londres, le dix-sept octobre 1951, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

Ledit débat est ajourné à plus tard aujourd'hui, sur motion de M. Fournier (Hull).

Avec la permission, la Chambre revient aux *Motions*, sous la rubrique des *Affaires de routine*.

M. McCubbin, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, dépose alors,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 novembre 1951,—État indiquant:—1. En vertu du programme d'assèchement des terrains marécageux, quelle somme globale a-t-on dépensée à l'égard de chaque entreprise a) en 1951, b) jusqu'à ce jour?

2. Quelle somme globale a-t-on dépensée jusqu'à ce jour à l'égard de chaque entreprise?

3. Quelle est la superficie de chaque entreprise, en indiquant l'endroit et le coût des travaux par acre?

4. Quel matériel et quel outillage a-t-on achetés au cours de chaque année, et à quel coût?

5. Quel a été le montant des faux frais, au cours de chaque année?

6. Quelle somme globale a-t-on dépensée jusqu'à ce jour?

M. MacNaught, adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries, présente à la Chambre,—Copie des résolutions et de la requête de la session finale de la conférence tripartite sur les pêcheries (Canada-Japon-États-Unis), tenue à Tokyo (Japon) en décembre 1951.

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité pour l'étude dudit projet de résolution.